

PROCÈS- VERBAL

SÉANCE DE CONSTITUTION DU CONSEIL GÉNÉRAL

du lundi 13 mai 2024, à 20h00

Salle des spectacles, Couvet

PRÉSIDENTE

Le doyen d'âge, M. François OPPLIGER (PS)

M. OPPLIGER ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue à chacun pour cette séance de constitution qui ouvrira la V^e législature.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour, qui se présente comme suit :

1. Ouverture de la V^e législature de la commune de Val-de-Travers par le doyen d'âge
Règlement général de commune (RGC) art. 3.6 al. 4
2. Constitution du bureau provisoire du Conseil général RGC art. 3.6 al. 4
3. Lecture de l'arrêté de validation de l'élection du Conseil général
4. Appel RGC art. 3.22
5. Élection du bureau du Conseil général RGC art. 3.7 et 3.13 ch. 1 lit a)
a) Président·e Procédure pour les élections : RGC art. 3.29
b) Premier·ère vice-président·e
c) Second·e vice-président·e
d) Secrétaire
e) Secrétaire suppléant·e
f) Deux questeurs
6. Élection du Conseil communal RGC art. 4.2 et 3.13 ch. 1 lit b)
7. Nomination des commissions RGC chap. 5 et des représentant·e·s
 - a) Conseil d'établissement scolaire (3 membres choisis au sein du Conseil général)
 - b) Commission de gestion et des finances (9 membres, ainsi que les suppléant·e·s)
 - c) Commission des naturalisations et des agrégations (7 membres, ainsi que les suppléant·e·s)
 - d) Commission des règlements (7 membres, ainsi que les suppléant·e·s)
 - e) Commission forestière d'arrondissement (2 membres)
 - f) Assemblée des associés d'Ambulances des vallées neuchâtelaises Sàrl (2 délégué·e·s)

L'ordre du jour ne suscitant aucune remarque, il est considéré comme accepté.

1. Ouverture de la V^e législature de la commune de Val-de-Travers par le doyen d'âge

Le président provisoire prend la parole en ces termes : « *Nous sommes réunis ce soir pour la séance de constitution des autorités de la commune de Val-de-Travers pour sa V^e législature que j'ouvre maintenant.*

Il faut très sincèrement remercier les conseillères générales, les conseillers généraux, la conseillère communale et les conseillers communaux ayant œuvré durant la dernière législature. Notre gratitude va également au personnel communal engagé dans tous les dicastères et travaillant tous les jours pour le mieux de la population et la Commune, il le mérite bien ce n'est pas toujours facile d'être au service des citoyens.

Nos sincères félicitations aux élues et élus au sein de notre Conseil général, et remerciements pour leurs engagements. Je vous souhaite une législature riche et une collaboration fructueuse dans le respect de chacun et la courtoisie. Une pensée particulière aux candidats non élus, et un grand merci à eux pour leurs engagements, ils auront l'occasion de s'investir durant la législature en tant que suppléants, ou prenant part à des commissions ou il n'est pas forcément nécessaire d'être conseiller général, ou peut-être remplacer un démissionnaire, ça arrive. »

2. Constitution du bureau provisoire du Conseil général

Le président provisoire rappelle que, conformément à l'article 3.6 alinéa 4 du règlement général, le doyen d'âge fonctionne comme président provisoire et les trois plus jeunes membres remplissent les fonctions de secrétaire et de questeurs. C'est ainsi qu'il sera assisté provisoirement de M. Jason Schweizer (UDC) en tant que secrétaire et de MM. Emil Margot (PS) et Tobias Tüller (PLR), qui rempliront la fonction de questeur.

3. Lecture de l'arrêté de validation de l'élection du Conseil général

GED 48422

Le président provisoire procède à la lecture de l'arrêté de validation du Conseil général, qui a été publié dans la Feuille officielle du mercredi 8 mai 2024. Il a la teneur suivante :

« Le Conseil communal de la commune de Val-de-Travers

vu la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984 ;

vu la publication faite dans la Feuille officielle N° 17 du 26 avril 2024 du résultat de l'élection du Conseil général, du 21 avril 2024 ;

considérant qu'aucune réclamation n'est parvenue à la Chancellerie d'Etat dans le délai légal,

arrête :

Article unique : *L'élection du Conseil général du 21 avril 2024 est validée.*

Val-de-Travers, le 8 mai 2024

Au nom du Conseil communal

Le président : Le secrétaire

Éric Sivignon Benoît Simon-Vermot »

4. Appel

Le président provisoire demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 41 membres

Majorité absolue : 21 voix

Majorité qualifiée : 28 voix

- **Pour le PLR** Stéphane Bobillier ; Malo Bortolini ; Mike Cortese ; Florian Dreyer ; Suzanne Gfeller ; Nicolas Joye ; Yann Klauser ; Adrien Pagnier ; Laure Pitteloud ; Pierre-Alain

Rohrer ; Céline Rufener Eschler ; Benoît Simon-Vermot ; Tobias Tüller ; Andy Willener et Pierre-Alain Wyss.

- **Pour le PS** Nathalie Buri ; Katia Della Pietra ; Romain Fragnière ; Véronique Franzin ; Sarah Fuchs-Rota ; Margherita Giovenco ; Jean-Marc Hirschy ; Raphaëlle Javet (*suppléante*) ; Emil Margot ; Cécile Mermet ; François Oppliger ; René Perret ; Fabienne Robert-Nicoud et Eric Sivignon.
- **Pour le POP** Jean Noël Bovard ; Adriana Ioset et Philippe Vaucher.
- **Pour l'UDC** Christiane Barbey-Weber ; Loïc Frey ; André Rosselet ; François Rosselet-Christ ; Niels Rosselet-Christ et Jason Schweizer.
- **Pour AGORA** Marie France Perrin ; Thierry Ray et Florian Stimmemann.

Excusé M. Baptiste Vaucher (PS), remplacé par M^{me} Raphaëlle Javet.

5. Élection du bureau du Conseil général

Le président provisoire rappelle que les élections et nominations se font à bulletin secret. Si le nombre de candidates et candidats proposés correspond au nombre de siège à repourvoir, l'élection est tacite. Il laisse donc la parole aux différents groupes pour lui proposer des candidates et candidats aux fonctions de président·e, premier vice-président·e, second·e vice-président·e, secrétaire, secrétaire-suppléant·e et questeur·trice·s.

Le rapporteur du groupe PS, M. Emil MARGOT, propose M. Jean-Marc HIRSCHY comme président du Conseil général. Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Hirschy est élu tacitement.

Le rapporteur du groupe PLR, M. Florian DREYER, propose M. Adrien PAGNIER comme premier vice-président. Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Pagnier est élu tacitement.

Le rapporteur du groupe UDC, M. Niels ROSSELET-CHRIST, propose M. Jason SCHWEIZER comme second vice-président. Aucun autre candidat n'étant présenté, M. Schweizer est également élu tacitement.

M. DREYER (PLR), propose M. Stéphane BOBILLIER comme secrétaire. Aucun autre candidat n'étant présenté, son élection est tacite.

M. MARGOT (PS) propose M^{me} Véronique FRANZIN comme secrétaire-suppléante. Aucun autre candidat n'étant présenté, M^{me} Franzin est élue tacitement.

M. DREYER (PLR) propose M. Tobias TÜLLER comme questeur et M. MARGOT (PS) présente M. René PERRET comme second questeur. Aucun autre membre n'étant présenté, l'élection de ces deux candidats est tacite.

C'est ainsi que le bureau 2024-2025 du Conseil général est constitué :

Président	M. Jean-Marc Hirschy (PS)
Premier vice-président	M. Adrien Pagnier (PLR)
Second vice-président	M. Jason Schweizer (UDC)
Secrétaire	M. Stéphane Bobillier (PLR)
Secrétaire-suppléant	M ^{me} Véronique Franzin (PS)
Questeurs	M. Tobias Tüller (PLR)
	M. René Perret (PS)

Le président provisoire use de son droit d'aînesse et fait part de quelques réflexions personnelles : « *La préoccupation de certains est la charge fiscale. Il est vrai que nous faisons face à des impôts lourds, mais*

pour un contribuable payant 5'000 francs d'impôt, 1 % représente 50 francs d'économie, ce n'est pas négligeable mais cela ne facilite pas les fins de mois. Alors à qui profite principalement une diminution de la fiscalité ? Personne n'est heureux de payer ses impôts, mais pour assurer ses tâches, la commune a besoin de cette manne. Bien que ce soit tentant, ne coupons pas dans ce revenu, utile pour le ménage communal.

Nous n'avons pas de lac, pour voir les Alpes il faut se déplacer sur le Balcon du Jura et pour nous rendre ou que ce soit, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Yverdon ou encore Pontarlier il faut compter plus de 30 minutes de déplacement : nos voies de communication ne sont pas idéales. Cela est un handicap bien plus important que la fiscalité. Soyons réalistes, notre mission est de faire connaître notre vallée pour ses qualités de vie et naturelles et soyons fières et fiers de notre région.

Notre Autorité a pour responsabilité de trouver des compromis pour le bien de la Commune. Un bon compromis est celui où chacun fait un pas vers l'autre, afin de trouver la solution la meilleure ou la moins mauvaise. Nous devons toujours penser à la possibilité d'un référendum, qui permet à la population de se prononcer sur nos choix. Un bon compromis donne le cas échéant un maximum de chance d'avoir le soutien de la population.

Pour les quatre ans à venir, il sera important de collaborer en laissant entre parenthèses certaines idéologies.

Maintenant que nous avons constitué le bureau du Conseil général de notre Commune, le moment est venu de céder la place à M. Jean-Marc Hirschy, président, et M. Stéphane Bobillier, secrétaire. »

6. Élection du Conseil communal

Le président fraîchement élu prend la parole en ces termes : « Permettez-moi une courte allocution avant de poursuivre la séance de ce soir. Je tiens à remercier mes camarades de parti pour la confiance qu'ils m'ont accordée en proposant ma candidature, ainsi que les membres du Conseil général qui ont validé cette candidature.

Je remercie également en avance chaque membre du bureau actuel qui devront encore assurer leurs rôles pour deux séances du Conseil général de la législature en cours. Je félicite les membres du bureau fraîchement élu et je me réjouis de travailler avec eux ainsi qu'avec le personnel communal et notamment notre chancelier.

Je tiens aussi à remercier notre doyen, M. François Oppliger, pour avoir su mener ce début de séance avec brio.

Venant de La Chaux-de-Fonds, j'habite dans le Val-de-Travers depuis dix ans et j'ai l'honneur de siéger au Conseil général depuis quatre ans. J'ai vraiment l'impression d'appartenir à cette région pour laquelle je m'engage au niveau associatif et politique. La confiance que vous m'accordez ce soir en me nommant président du Conseil général me touche et me permettra de continuer à œuvrer pour le bien de notre Commune.

Une valeur fondamentale pour moi est le respect des autres et je compte sur vous tous pour que vos débats en soient empreints. Il n'est pas nécessaire que vous soyez toujours tous d'accord, les divergences d'opinions sont positives à l'évolution des idées mais il est primordial que nous fassions tous preuve de respect envers les uns et les autres pour continuer à construire ensemble l'avenir de notre beau Vallon où nous aimons tous vivre.

Encore un dernier point logistique : il s'agit de notre toute première séance de cette législature et vous me pardonnerez de ne pas encore connaître personnellement chacune et chacun d'entre vous. Je prierai donc les personnes qui souhaitent prendre la parole de le faire savoir en levant clairement leur plaquette nominative. »

Le président rappelle tout d'abord la teneur des articles 4.2 et 3.13 ch. 1 lit b).

- Election **4.2** ¹Le Conseil communal est élu par le Conseil général pour quatre ans. Ses membres sont rééligibles (art. 30 al. 1 et art. 95a al. 1 [LDP](#) et art. 16 [LCo](#)).
- ²Les articles 3.13, alinéa 1, lettre b, 3.28 et 3.29 du présent règlement précisent la procédure.
- Attributions **3.13** Conformément à l'article 25 [LCo](#), le Conseil général a les attributions suivantes : [...]
1. il élit conformément à l'article 3.28 et suivant du présent règlement :
 - a) son bureau pour un an,
 - b) les membres du Conseil communal pour quatre ans au début de chaque législature,
 - c) les membres et les membres suppléants des commissions mentionnées au chapitre 5 du présent règlement et lorsque la loi ou le règlement communal lui attribue cette compétence, pour quatre ans au début de chaque législature,
 - d) ses délégués au Conseil d'établissement scolaire pour quatre ans au début de chaque législature, conformément à l'article 31b, alinéa 1, lettre b [LCo](#).
- [...]

Compte tenu de cet article, il laisse dès lors la parole aux différents groupes pour qu'ils lui annoncent les candidates et candidats pour cette élection.

M. MARGOT (PS) indique que son groupe présente avec grand plaisir deux candidatures au Conseil communal, en les personnes de M. Éric Sivignon et de M^{me} Sarah Fuchs-Rota, membres du Conseil communal actuel. Tous deux sont sortis respectivement premier et deuxième de la Commune lors des dernières élections et bénéficient déjà d'un soutien et d'une légitimité populaire. Il pourrait faire ici un long discours sur leur parcours diversifié, leurs qualités multiples ainsi que leur forte expérience politique, mais toutes et tous ici les ont suffisamment côtoyés pour saisir de quoi il parle. Il relèvera seulement ici que leur dynamisme ainsi que leur motivation à se mettre au service de notre Commune reste intacts. Il invite dès lors l'Assemblée à leur apporter son soutien.

M^{me} Céline RUFENER ESCHLER (PLR) prend la parole en ces termes : « Depuis le début de la campagne électorale, le PLR a toujours affiché ouvertement son ambition de conserver trois sièges au Conseil communal, pour autant que des candidates et candidats compétents puissent être proposés et que le résultat des élections le permette. Il est vrai que le PLR a perdu un siège lors des dernières votations mais il reste tout de même le plus grand parti de la Commune. De plus, nous avons la chance de disposer de trois candidatures de qualité que nous allons vous présenter brièvement. Les nouveaux candidats ayant tous été auditionnés par les partis représentés dans cette Assemblée, nous nous contenterons de vous faire uniquement un bref résumé de leur parcours professionnel.

Pour commencer :

M. Benoît Simon-Vermot, bien connu de chacune et chacun d'entre vous. Après un bachelor suivi d'un master of arts in International Affairs and Governance à l'université de St-Gall, il a œuvré dans plusieurs pays dans la direction et le soutien administratif des structures du Comité international de la Croix Rouge (CICR). M. Simon-Vermot occupe depuis 2017 le poste de conseiller communal en qualité de chef du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population.

Notre 2^e candidat, M. Malo Bortolini, est également bien connu de cette Assemblée. Au Conseil général depuis huit ans, chef de groupe durant trois ans, membre de la CGF pendant quatre ans dont deux ans en qualité de président. M. Bortolini a effectué un Bachelor en sciences économiques et un master en développement international des affaires à l'Université de Neuchâtel. Il a travaillé durant un peu plus de cinq ans en tant que responsable des matières précieuses et business analyst dans une entreprise de la région. Il a également effectué un complément HEP en économie politique en Master à l'Université de

Neuchâtel en emploi, complété par un master en enseignement à la HEP-Bejune. Son emploi actuel se répartit entre le poste d'enseignant en économie et droit, et celui de responsable de filiale dans l'entreprise familiale.

Pour terminer, notre 3^e candidat ne vous est pas non plus inconnu, il s'agit de M. Yann Klauser. Après un apprentissage de cuisinier dans un restaurant du littoral, un passage par la très réputée école hôtelière de Lausanne, M. Klauser a occupé plusieurs postes dans la restauration avant d'être engagé comme directeur de l'office du tourisme du Val-de-Travers puis comme directeur du Centre sportif durant dix ans, pour terminer par le poste de directeur de notre célèbre Maison de l'Absinthe à Môtiers. Maison qu'il a entièrement mise sur pied et constamment développée durant ces 10 dernières années.

Nous aimerions préciser que nous avons pris le temps d'auditionner les nouveaux candidats et nouvelles candidates à cette élection. Il est vrai qu'il n'existe pas de CFC ou d'études spécifiques pour le poste de conseiller ou conseillère communale, néanmoins il nous semble indispensable que les candidates et candidats aient une certaine ouverture d'esprit, une grande motivation et des compétences sociales fortes. Il s'agit d'un poste exigeant et exposé, nous nous devons d'élire des personnalités qui seront capables de représenter le Val-de-Travers tant auprès de ses habitants, des entreprises, des associations, que des autres collectivités publiques. De plus, les défis que la Commune aura à surmonter ces prochaines années, que ce soit du point de vue énergétique ou financier, demandent d'avoir une vision à long terme, d'oser proposer des idées innovantes et de travailler en parfaite collégialité.

Au vu de ce qui précède, nous invitons les groupes politiques à faire preuve de bon sens et à élire des personnalités bienveillantes, pragmatiques, ouvertes d'esprit, motivées et prêtes à travailler pour le bien de la collectivité et en toute collégialité.

Pour terminer, nous remercions d'ores et déjà les membres de l'Assemblée pour le soutien apporté à nos trois candidats, MM. Benoît Simon-Vermot, Malo Bortolini et Yann Klauser. »

M. Niels ROSSELET-CHRIST (UDC) rappelle que son groupe a confirmé sa position de troisième force politique de la Commune lors des dernières élections. Le parti socialiste a fait une progression honorable et le PLR a perdu quelques plumes. Aujourd'hui, les équilibres sont donc avec un PLR qui, sauf erreur de sa part, a quinze sièges, et le PS quatorze, donc ils sont un peu au coude à coude. Pour l'UDC, il est important que des équilibres politiques soient respectés. Ces équilibres passent, selon l'UDC, par la composition suivante : les deux sièges revendiqués par le parti socialiste, à juste raison et que l'UDC ne contestera bien évidemment pas, ainsi que deux sièges par le PLR, que l'UDC ne contestera également pas. Le cinquième siège, selon l'UDC, devrait revenir à la troisième force politique qu'est l'UDC, puisque finalement son groupe se pose un peu en force arbitrale au milieu de deux partis qui représentent un équilibre assez proche. A ce titre, son groupe présentait jusqu'ici trois candidats, mais l'une d'entre eux, à savoir M^{me} Christiane Barbey-Weber, a décidé de se retirer de la course, ce qui laisse l'UDC avec deux candidatures, à savoir MM. François Rosselet-Christ et Loïc Frey.

Ces deux personnes sont pour ainsi dire non pas des diseurs, mais plutôt des faiseurs. Ce sont des personnes de terrain, des personnes dotées de pragmatisme, d'une connaissance certaine de la gestion managériale, de la gestion des affaires. Des personnes qui ont une grande expérience de vie et une très bonne capacité à gérer les affaires sur le plan économique et humain. Ces deux candidats sont, pour l'UDC, des candidats de qualité. Ils apportent finalement la voie, peut-être pragmatique ou peut-être proche du terrain qui manque peut-être aujourd'hui à notre Commune. C'est vraiment dans un esprit de collégialité et de travail collectif que son groupe présente ces deux candidatures. Pourquoi ces deux candidatures alors qu'il n'y a qu'un siège revendiqué ? Il tenait à cœur de l'UDC de poursuivre sur la voie du « laissons le choix à notre hémicycle ». Donnons plusieurs profils parmi lesquels choisir, plusieurs profils qui permettront de trouver grâce aux yeux de certaines et certains ici. L'UDC propose et maintient donc les candidatures de MM. François Rosselet-Christ et Loïc Frey pour le poste de conseiller communal.

Le nombre de candidatures étant supérieur au nombre de sièges à pourvoir, le Législatif procédera à une élection au scrutin secret et le président invite donc les questeurs à distribuer les bulletins de vote pour que les membres du Législatif puissent se prononcer sur les sept candidatures déposées :

M. Malo Bortolini (PLR),
M. Yann Klauser (PLR),

M. Benoît Simon-Vermot (PLR),
M^{me} Sarah Fuchs-Rota (PS),
M. Éric Sivignon (PS),
M. Loïc Frey (UDC),
M. François Rosselet-Christ (UDC).

Il précise que le dépouillement se déroulera à la vue de tous, mais chacun est prié de rester à sa place pendant ce laps de temps.

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés	41
Bulletins rentrés	41
Bulletins nuls	0
Bulletins valables	41
Majorité absolue	21

Sont élu·e·s :

Mme Sarah Fuchs-Rota, avec 33 voix
M. Éric Sivignon (PS), avec 32 voix
M. Benoît Simon-Vermot (PLR), avec 29 voix
M. Malo Bortolini (PLR), avec 24 voix
M. Yann Klauser (PLR), avec 24 voix

Obtiennent des voix :

M. Loïc Frey (UDC), 10 voix
M. François Rosselet-Christ, 8 voix

7. Nomination des commissions et des représentants

A) Conseil d'établissement scolaire (3 membres choisis au sein du Conseil général)

Le président relève que les règles concernant les nominations des commissions sont les mêmes que pour les précédentes fonctions et n'y revient donc pas.

L'Assemblée élira d'abord ses membres, puis les suppléants seront élus ensuite.

Il laisse la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent leurs membres à ce conseil.

Au nom du PLR, M. DREYER propose :

- M^{me} Laure Pitteloud
- M. Andy Willener

Au nom du PS, M. MARGOT propose :

- M^{me} Véronique Franzin

Au nom de l'UDC, M. Niels ROSSELET-CHRIST propose :

- M. Loïc Frey

Quatre candidates et candidats ayant été présentés, le président demande aux questeurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour que les membres du Législatif puissent se prononcer :

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	41
Majorité absolue :	21

Sont élus :

- M^{me} Laure Pitteloud (PLR), avec 33 voix
- M^{me} Véronique Franzin (PS), avec 30 voix
- M. Andy Willener (PLR), avec 26 voix

A obtenu des voix :

- M. Loïc Frey (UDC), 17 voix

L'élection étant terminée, le président félicite les élues et élus et l'Assemblée les applaudit.

B) Commission de gestion et des finances (9 membres, ainsi que les suppléant-e-s)

Le président laisse la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent leurs membres à cette commission.

Au nom du PS, M^{me} Cécile MERMET propose :

- M. Jean-Marc Hirschy
- M. Emil Margot
- M^{me} Fabienne Robert-Nicoud

Au nom du PLR, M. DREYER propose :

- M. Florian Dreyer
- M^{me} Céline Rufener Eschler
- M. Pierre-Alain Wyss

Au nom du groupe POP, M. Jean-Noël BOVARD propose :

- M. Philippe Vaucher

Au nom du groupe AGORA, M. REY propose :

- M^{me} Marie-France Perrin

Au nom de l'UDC, M. François ROSSELET-CHRIST propose :

- M. Niels Rosselet-Christ

Aucune autre candidature n'étant présentée, les membres cités sont nommés tacitement et en sont chaleureusement félicités et applaudis.

Le président laisse maintenant la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent leurs suppléantes et suppléants, soit un membre par parti.

Au nom du PS, M. MARGOT propose :

- M. Nicolas Béranek

Au nom du PLR, M. DREYER propose :

- M. Mike Cortese

Au nom du groupe AGORA, M. Florian STIRNEMANN propose :

- M. Thierry Ray

Au nom du groupe POP, M. BOVARD propose :

- Mme Adriana loset

Au nom de l'UDC, M. ROSSELET-CHRIST propose :

- M. Loïc Frey

Ils sont nommés tacitement et applaudis.

C) Commission des naturalisations et des agrégations (7 membres, ainsi que les suppléant-e-s)

Comme pour la précédente commission, le président laisse la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent tout d'abord leurs membres à la CNAT.

Au nom du PLR, M. DREYER propose :

- M. Nicolas Joye
- M. Adrien Pagnier
- M. Pierre-Alain Rohrer

Au nom de l'UDC, M. Niels ROSSELET-CHRIST propose :

- M^{me} Christiane Barbey-Weber

Au nom du PS, M. MARGOT propose :

- M^{me} Nathalie Buri
- M^{me} Katia Della Pietra

Au nom du groupe AGORA, M. STIRNEMANN propose :

- M. Thierry Ray

Les sept membres ainsi proposés sont nommés tacitement, sous les applaudissements du public.

Le président passe ensuite la parole aux groupes pour qu'ils proposent leurs membres suppléants, soit un ou une suppléant-e par parti selon la représentation définie ci-avant.

Au nom du PLR, M. DREYER propose :

- M. Tobias Tüller

Au nom de l'UDC, M. François ROSSELET-CHRIST propose :

- M. André ROSSELET

Au nom du PS, M. MARGOT propose :

- M. Burim Ahmetaj

Au nom d'AGORA, M. REY propose :

- M. Florian Stirnemann

Les suppléants de la CNAT sont nommés tacitement.

D) Commission des règlements (7 membres, ainsi que les suppléant-e-s

Le président cède la parole aux différents groupes afin qu'ils présentent en premier lieu leurs commissaires.

Au nom de l'UDC, M. François ROSSELET-CHRIST propose :

- M. Niels Rosselet-Christ

Au nom du PS, M. MARGOT propose :

- M. Nicolas Béranek
- M. Jean-Pierre Cattin

Au nom du POP, M. BOVARD propose :

- M. Philippe Vaucher

Au nom du groupe AGORA, M. REY propose :

- M. Florian Stirnemann

Au nom du groupe PLR, M. DREYER propose :

- M. Stéphane Bobillier

- M^{me} Suzanne Gfeller
- M. Pierre-Alain Wyss

Huit candidatures ayant été présentées, le président demande aux questeurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour que les membres du Législatif puissent se prononcer par bulletin secret :

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	41
Majorité absolue :	21

Sont élu·e·s :

- M. Philippe Vaucher (POP), avec 34 voix
- M^{me} Suzanne Gfeller (PLR), avec 33 voix
- M. Nicolas Béraneck (PS), avec 31 voix
- M. Jean-Pierre Cattin (PS), avec 31 voix
- M. Stéphane Bobillier (PLR), avec 29 voix
- M. Pierre-Alain Wyss (PLR), avec 27 voix
- M. Niels Rosselet-Christ (UDC), avec 24 voix

A obtenu des voix :

- M. Florian Stimemann (AGORA), 17 voix

Les sept membres de la CREGL sont applaudis.

Le président laisse enfin la parole aux groupes pour qu'ils proposent leurs membres suppléants, soit un membre par parti, donc quatre au total.

Au nom du PS, M. MARGOT propose :

- M^{me} Raphaëlle Javet

Au nom du POP, M. BOVARD propose :

- M^{me} Adriana Ioset

Au nom du PLR, M. DREYER propose :

- M. Andy Willener

Au nom de l'UDC, M. Niels ROSSELET-CHRIST propose :

- M. Jason Schweizer

Les quatre membres cités sont nommés tacitement.

E) Commission forestière d'arrondissement (2 membres)

Le président laisse la parole aux groupes afin qu'ils proposent leurs membres à cette commission.

Au nom du PLR, M. DREYER propose :

- M. Adrien Pagnier

Au nom du PS, M. MARGOT propose :

- M^{me} Cécile Mermet

Au nom de l'UDC, M. Niels ROSSELET-CHRIST propose :

- M. François Rosselet-Christ

Trois candidatures ayant été présentées, le président demande aux questeurs de bien vouloir distribuer les bulletins pour que les membres du Législatif puissent se prononcer :

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	1
Bulletins valables :	40
Majorité absolue :	21

Sont élu·e·s :

- M^{me} Cécile Mermet (PS), avec 31 voix
- M. Adrien Pagnier (PLR), avec 31 voix

A obtenu des voix :

- M. François Rosselet-Christ (UDC), 11 voix

Les deux délégués ainsi nommés sont également applaudis.

F) Assemblée des associés d'Ambulances des vallées neuchâtelaises Sàrl (2 délégué·e·s)

Le président passe la parole aux différents groupes afin qu'ils proposent deux délégué·e·s à cette assemblée.

Au nom du PLR, M. DREYER propose :

- M. Alexandre Iseppi

Au nom du PS, M. MARGOT propose :

- M. Miguel Dominguez

Au nom de l'UDC, M. ROSSELET-CHRIST propose :

- M^{me} Christiane Barbey-Weber

Trois candidatures ayant été présentées, le président prie les questeurs de distribuer les bulletins aux membres du Législatif :

Le dépouillement des bulletins de ce premier tour aboutit aux résultats suivants :

Bulletins délivrés :	41
Bulletins rentrés :	41
Bulletins nuls :	0
Bulletins blancs :	1
Bulletins valables :	40
Majorité absolue :	21

Sont élus :

- M. Miguel Dominguez (PS), avec 28 voix
- M. Alexandre Iseppi (PLR), avec 24 voix

A obtenu des voix :

- M^{me} Christiane Barbey-Weber (UDC), 16 voix

Les deux délégués ainsi nommés sont également applaudis.

Avant de clore la séance, le président rappelle à l'Assemblée une autre nouveauté de cette législature qui impose aux membres du Conseil communal et du Conseil général et à leurs suppléantes et suppléants de remplir le registre des liens d'intérêts. Pour ce faire, chaque membre a reçu de la Chancellerie un formulaire à remplir et à lui retourner avant la date de la première séance du Conseil général de la nouvelle législature, à savoir le 23 septembre 2024. En cas de questions concernant ce formulaire, la Chancellerie se tient à disposition.

Le président remercie le public ainsi que la presse de s'être déplacés pour cette séance. Il remercie l'Assemblée et lève la séance à 22h06.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL
LE PRÉSIDENT : LE SECRÉTAIRE :

Jean-Marc Hirschy

Stéphane Bobillier

Motions en suspens :

- Motion du groupe socialiste pour l'étude de la création d'un système de vaisselle réutilisable communal, accepté par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023
- Motion du groupe socialiste pour une assemblée citoyenne, accepté par le CG lors de la séance du 20 novembre 2023